

ARRÊTÉ MUNICIPAL
AR-numérotage-2021-05

numérotant la rue du Moulin

Monsieur Claude LABARRE, Maire de la Commune de Fay-de-Bretagne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Considérant les différentes divisions foncières ;

Considérant la création de nouveaux logements sur les parcelles visées ci-dessous, il est nécessaire de mettre à jour la numérotation de la rue du Moulin ;

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation de la rue du Moulin est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLE	ADRESSE
C 1329	3 bis rue du Moulin
C 1327 et 1330 et ZY 180	3 ter rue du Moulin
C 1326	3 quater rue du Moulin

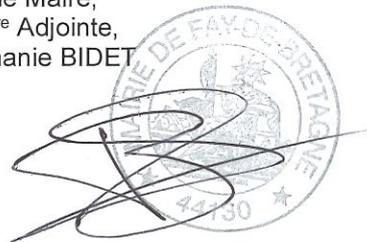
Article 2 : Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fay-de-Bretagne, le 21 juillet 2021

Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,
Stéphanie BIDET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Nouvelle numérotation rue du Moulin



Voirie

N°1 Nouvelle numérotation

- Bâtiment**
- Bâti dur
 - Bâtiment nouvellement numéroté

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 05 AOUT 2021
LE MAIRE**

**Pour le Maire
l'Adjoint délégué**